



le 31 mars 2008

Déclaration intersyndicale Commission de pilotage stratégique Protection Sociale Complémentaire (PSC) 31 mars 2008

Lors de la mise en place de cette Commission de Pilotage Stratégique le 21 février 2008, les organisations syndicales ont rappelé leurs revendications en matière de protection sociale obligatoire et complémentaire et notamment :

- la nécessité d'ouvrir des négociations au niveau de la Fonction Publique pour améliorer le niveau de couverture sociale obligatoire des salariés de la Fonction Publique concernant la maladie, l'incapacité, l'invalidité et le décès,
- l'amélioration du niveau des prestations de protection sociale complémentaire pour tous les salariés actifs et retraités quelque soit leur statut avec un couplage obligatoire en matière de santé, incapacité, invalidité et décès,
- l'augmentation de la participation de l'Etat-employeur pour le financement de cette protection sociale complémentaire,
- l'attachement des salariés du MEEDDAT à leurs mutuelles historiques et particulièrement la MGET et leur opposition au choix du gouvernement d'ouvrir l'appel d'offres pour désigner un organisme référencé pour la protection sociale complémentaire, aux sociétés privées d'assurances et de prévoyance.

Les OS demandent que l'ensemble de leurs revendications exprimées le 21 février soient reprises dans le compte-rendu fait par l'administration.

Elles dénoncent la transmission tardive du dossier préparatoire à la réunion de ce jour (projet de note d'orientation de 30 pages établie par le cabinet RISKEO et adressée par courriel moins de 4 jours ouvrables avant la réunion), ne leur permettant pas d'en faire une étude complète et s'interrogent sur la volonté du Ministère d'engager une véritable concertation sur ce dossier.

Elles demandent un report de 15 jours du lancement de l'appel d'offres (prévu dans le projet de note le 6 mai 2008) ainsi que des réunions de concertation complémentaires - sans remettre en cause le calendrier prévoyant le choix du prestataire en septembre 2008 pour une application au 1er janvier 2009 - dans le seul intérêt d'une meilleure défense des intérêts des agents.

Elles demandent également, en préalable à l'examen technique du projet de note d'orientation, que des précisions leurs soient apportées :

- sur le montant de la subvention qui serait consacrée par le ministère à ce nouveau dispositif car cette participation de l'employeur, inscrite dans l'appel d'offres est déterminante. Le décret prévoit le financement uniquement sur les transferts de solidarité mais l'opérateur fixe les cotisations en regard de l'aide reçue par l'employeur. C'est pourquoi, les OS revendiquent la même participation que dans le secteur privé où l'employeur participe en moyenne à 50% pour le domaine de la santé et 60% pour celui de la prévoyance,

- sur le périmètre des services concernés au sein du MEEDDAT et des établissements publics de son ressort (dont elles demandent la liste exhaustive au moment du lancement de l'appel d'offres) et sur la possibilité d'intégrer d'autres établissements publics en cours de convention (non signataires à ce jour ou en cas de création de nouveaux établissements),
- sur le périmètre des salariés concernés en rappelant leur exigence d'une couverture offerte à tout salarié actif ou retraité du ministère, quelle que soit sa situation administrative, sa position d'activité, son statut (y compris les agents transférés).

Enfin, elles demandent un suivi en CTP Ministériel de ce dossier puisque le décret prévoit que le montant de la participation de l'employeur est ajusté chaque année au vu des transferts réels de solidarités effectués dans l'année précédente.

Les organisations syndicales demandent des réponses à leurs interrogations car ces réponses sont déterminantes pour définir le contenu technique du cahier des charges qui doit fixer notamment le niveau de garanties pour les agents et par voie de conséquence, le niveau des cotisations qui leur sera demandé.